



PLAN D'ACTION 2008-2009

COALITION DES TABLES RÉGIONALES D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (CTROC)

JUIN 2008

Objectifs	Moyens	Actions
1. Promouvoir et défendre l'identité et les pratiques d'ACA	1.1. Réflexion	1.1.1. Que le CA propose une démarche pour que la CTROC tienne un congrès d'orientation pour réfléchir à l'avenir du mouvement communautaire autonome afin de mieux définir le rôle qu'entend jouer la CTROC dans les prochaines années.
	1.2. Représentation	1.2.1. Rencontre des députés, ministre, etc.
		1.2.2. Poursuivre la délégation au RQACA.
		1.2.3. Demander au RQACA de mettre sur pied un comité de vigilance panquébécois sur les recommandations du futur rapport du Vérificateur général.
1.2.4. Demander au RQACA d'intervenir sur la question du projet de loi sur les lobbyistes.		
2. Faire avancer la revendication d'un réseau de la santé et des services sociaux public, universel, accessible, intégral et gratuit	2.1. Appuyer les acteurs qui entreprennent des luttes sociales conformes à notre plate-forme de revendication.	2.1.1. Poursuivre l'implication à la Coalition Solidarité Santé.
3. Sensibiliser la population à la contribution et la réalité des OCASSS au Québec.	3.1. Visibilité	3.1.1. Tenir une journée « porte ouverte » coordonnée par la CTROC.
	3.2. Recherche	3.1.2. Embaucher une firme en stratégie de communication à moyen et long terme pour traduire nos messages en terme de vision et valeurs, identifier une stratégie à moyen et long terme afin de redorer notre image et développer un argumentaire pour contrer les effets du rapport du Vérificateur. 3.2.1. Mandater le CA pour entreprendre une recherche avec CSMO-ESAC.

<p>4. Porter nos revendications financières et obtenir une reconnaissance et un financement propre à consolider l'ensemble des organismes communautaires.</p>	<p>4.1. Recherche</p>	<p>4.1.1. Définition claire des besoins financiers des OCASSS</p>
	<p>4.2. Mobilisation</p>	<p>4.2.1. Travailler à partir des demandes réelles des groupes;</p>
		<p>4.2.2. Chiffrer et proposer à nos partenaires de la TRPOCB un modèle de répartition qui nous permette de mieux porter les revendications communes (national, régional, par secteur, par typologie, sur 5 ans, etc.);</p>
		<p>4.2.3. Axer nos revendications, discussions et prises de position sur les besoins de financement à la mission des groupes;</p>
		<p>4.2.4. Que chaque région s'assure de porter les revendications nationales sur une base régionale.</p>
		<p>4.2.5. Interpeller les ministres responsables des régions et les députés pour faire pression sur le ministre de la Santé et des Services sociaux.</p>
		<p>4.2.6. Dépôt d'un avis prébudgétaire.</p>
		<p>4.2.7. Dépôt collectif des demandes PSOC à l'échelle nationale.</p>
		<p>4.2.8. Mener des campagnes de mobilisation régionales pour mettre de la pression sur le Ministère et les agences. Ces campagnes devraient être coordonnées par les TROC participantes et par la CTROC.</p>
<p>4.3. Négociation</p>	<p>4.3.1. Poursuivre la participation de la CTROC aux travaux avec le MSSS</p>	
	<p>4.3.2. La CTROC doit entreprendre une consultation pour s'assurer de l'adhésion des membres de la CTROC à la dernière version du document sur les modes de financement avant son adoption au comité valorisation et consolidation de l'aca du MSSS.</p>	

		4.3.3. participer aux travaux du sous-comité financement dans la mesure où il sera possible de discuter des sujets qui nous préoccupent.
5. Dynamiser la vie associative.	5.1. Mettre en place les mécanismes nécessaires aux soutiens et développements de la vie associative	5.1.1. Finaliser l'évaluation du modèle coalitif et évaluer son maintien ainsi que son application.
		5.1.2. Mettre en place une politique de remboursement des dépenses.
		5.1.3. Transmettre l'information sur les travaux des comités aux membres de la CTROC.
		5.1.4. Mettre en place des politiques et mécanismes favorisant l'implication équitable des membres.
		5.1.5. Favoriser l'intégration des TROC par le biais de la mise en place d'un système de mentorat/parrainage/rencontre des nouveaux/comité formel d'accompagnement.
		5.1.6. Rendre obligatoire la participation des TROC à l'intérieur d'une période de deux ans dans les comités de travail et/ou au conseil d'administration.
		5.1.7. Définir le rôle du coordonnateur en fonction de divers stades d'intégration en clarifiant notamment la marge de manœuvre dont il doit disposer, ses responsabilités, les rôles à assumer.
		5.1.8. Entreprendre une modification des règlements généraux qui rendrait les comités redevables au CA et non à l'AGR;
		5.1.9. Rendre obligatoire la circulation des comptes rendus des comités et des PV d'assemblées de CA et autres documents jugés pertinents.
		5.1.10. Que le rôle de porte-parole soit assuré conjointement par la permanence et un membre du CA.

		<p>5.1.11. Standardiser nos mécanismes de transmission de l'information en ajoutant notamment une mise en contexte, d'où viennent les décisions, quels en sont les enjeux, les résultats et en faire un bilan.</p>
		<p>5.1.12. Confier au CA les responsabilités concernant les communications et les représentations.</p>
		<p>5.1.13. Confier le volet vie associative au comité fonctionnement;</p>